



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 150-01-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150-04 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD À L'ÉGARD DE LA GESTION DU
TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DES MUNICIPALITÉS LOCALES À CETTE COMPÉTENCE
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 150-01-24 modifiant le règlement 150-04 établissant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'égard de la gestion du transport collectif et adapté des municipalités locales à cette compétence a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	27 mars 2024
Adoption du règlement :	24 avril 2024
Entrée en vigueur :	29 avril 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 jour d'avril 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier